

## Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

### CONSIGNES D'EXAMEN

<b>Cycle</b>	2025-2026/2
<b>Titre</b>	CESS Technique de Qualification
<b>Option</b>	<b>Animateur/Animatrice</b>
<b>Matière</b>	Éducation physique (méthodologie)

## I. Informations générales

### ••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Éducation physique (méthodologie)

### Grille horaire de l'option

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	84	EDUCATION PHYSIQUE		
OPTION 8405 ANIMATEUR / ANIMATRICE				
	Code	5TQ	6TQ	ACCROCHE
EDUCATION PHYSIQUE	4000	4	4	CG Education physique DS
ANIMATION	0068	3	3	CG Education plastique DS
SCIENCES	6101	2	2	CG Biologie DS – CG Chimie DS
SCIENCES APPLIQUEES A L'EDUCATION PHYSIQUE	2640	2	2	CG Education physique DS
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE	2576	1	1	CT Psychologie DS
DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES	1264	1	1	CG Education physique DS
EDUCATION PHYSIQUE (METHODOLOGIE)	1418	2	2	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES	4093	1	2	CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES	4095	2	1	CG Education plastique DS
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	

### ••• Programme

Le numéro du programme : programme 176/2003/248B (p.45 à p.49)

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

Ces consignes annulent toutes les précédentes et ne sont valables que pour le 2<sup>ème</sup> cycle **2025-2026**.

### ••• Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement Technique de Qualification, (CESS TQ),

## II. Organisation de l'examen

### ••• Modalités de passation

Examen Oral

### ••• Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture, pochette ou trousse plastique transparente.

Matériel refusé : pochette ou trousse non transparente.

Les GSM, montres connectables ou tout autre objet connectable sont éteints et laissés dans votre sac. Ils ne peuvent ni être visibles ni être portés sur vous pendant l'examen. Le non-respect de cette règle entraîne immédiatement l'exclusion et l'annulation de l'épreuve en cours. La même sanction est appliquée si un GSM ou tout autre objet connectable se met à sonner.

### ••• Consignes

L'examen oral consistera en :

- des questions de connaissances en rapport avec le programme de la FWB (n° 176/2003/248B).
- des mises en situation qui feront intervenir les différentes notions à connaître.

## III. Évaluation



**Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.**

### ••• Pondération

L'examen oral sera évalué sur 20.

### ••• Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.